



Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 18 juin 2021, s'est réuni en présence de : Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Bruno RASCLE, Olivier CIGLOTTI, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Martine THERMEAU, Christian RASCLE, Hubert RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON.

Excusés : Nicolas PEYRARD, Carmen CROUZET-GAILLARD qui a donné pouvoir à Jean-Michel POINAS et Agnès FAUGIER qui a donné pouvoir à Jean-Michel POINAS

Nicole BARRALLON est désignée comme secrétaire de séance.

12 élus présents, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2021

Séance se déroulant à huis clos.

1. Comité des Fêtes : vote d'une subvention exceptionnelle

Après le retrait de Hubert RASCLE et Bruno RASCLE (membres du Comité des Fêtes), le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € au Comité des Fêtes pour le remboursement des tonnelles endommagées lors de la fête patronale 2020.

2. Tarification des concessions de cases du Columbarium

Suite à l'installation d'un columbarium dans le cimetière, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs et les durées des concessions des 9 cases disponibles et de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir tels que présentés ci-dessous :

	15 ans	30 ans
Case (1 ou 2 urnes)	400 €	600 €
Dispersion cendres dans jardin souvenir avec pose d'1 plaque		150 €

3. Prémption : parcelle n°C726

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de préempter la parcelle n°C726 qui jouxte la mairie et qui permettra de faire un dépôt supplémentaire pour les services techniques qui sont à l'étroit dans le centre technique municipal et pour les associations qui ont besoin de lieux de stockage pour leur matériel et mobilier utilisés lors des manifestations.

4. Renouvellement du poste pour l'entretien des locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, a renouvelé pour un an, le poste d'agent d'entretien de catégorie C, créé en application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à raison de 17 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2021

5. Révision des délégations du Conseil Municipal au Maire

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22), le conseil municipal, à la majorité avec 1 voix contre et 2 abstentions, a révisé les délégations accordées au

maire pour la durée du mandat, notamment pour déléguer au maire le droit de préemption dans la limite de 40 000 €.

6. Nomination de 3 membres au sein des Marchés des producteurs

Comme stipulé dans les statuts de l'association des Marchés des Producteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, a nommé 3 personnes dont 1 adjoint pour siéger au sein de ladite association. Il s'agit de Nicolas PEYRARD, Bertrand CHAMBRIER et Martine THERMEAU.

7. Mise en place d'aides pour l'accès au sport ou la culture

Sur proposition de la Commission d'Action Sociale, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre en place une aide pour l'accès au sport ou la culture pour la saison 2021/2022 dont les modalités organisationnelles et financières sont les suivantes :

Bénéficiaires : enfants âgés de moins de 18 ans dont la famille est domiciliée en résidence principale sur la commune et ayant un Quotient Familial inférieur à 700 €

Montant de l'aide : 20 € / enfant sous forme de bon

Associations de St Romain accueillants des mineurs : Tennis, Foot, Twirling, Familles Rurales,...

Modalité de versement : directement à l'association sur présentation d'une facture

Précision : l'aide sera attribuée sur une seule adhésion par enfant

La secrétaire de séance,
Nicole BARRALLON

